



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

CDCVAM Terre de Richesses Magazine 2020

Lettre d'information n°7 - MARS 2020

Conformément aux règles de confinement demandés par le gouvernement, tous les agents administratifs sont en situation de télétravail.

Tous les services sont joignables:

- 1- sur le téléphone habituel de la communauté de communes : 02 33 67 54 85
Le transfert d'appel se fait après 4 sonneries, mais au domicile de la Directrice Générale des Services. Il convient donc d'être patient, vu le nombre d'appels.
- 2- sur ce numéro de portable : 06 07 06 91 47
- 3- en dernier recours, sur ce numéro de téléphone fixe: 09 77 86 41 61
- 4- sur les adresses mails des services que vous connaissez tous, et vous répondront.

Il en est de même pour les services techniques joignables et mobilisables à tout moment:

- 1- pour d'éventuelles tâches de désinfection : 06 71 68 97 57
- 2- le service hygiène : 06 74 49 61 74
- 3- le service sécurité : 07 89 84 96 92

Si vous avez des difficultés, écrivez à l'adresse mail : contact@cdcvam.fr . Ils seront transmis aux personnes concernées.

L'accueil des enfants du personnel soignant se fait aux écoles maternelles publiques de Vimoutiers et de Gacé, de 7h30 à 18h, lundi, mardi, mercredi et vendredi, et au centre de loisirs de Pontchardon de 8h à 18h, le mercredi. Les repas froids sont à prévoir par la famille. **L'accueil sera élargi, à compter du mercredi 25 mars**, sur les sites scolaires d'accueil : les mercredis, samedis et dimanches de 7h30 à 18h.

Marina Khalidi - service communication



Convention d'aide à la mobilité

Mercredi 4 mars, Mme Mayzaud, Présidente de la CDCVAM, a reçu Michel Geslin, Vice-Président Fédéral de Créavenir, Président de la Caisse du Crédit Mutuel de Vimoutiers, afin de reconduire la convention de partenariat d'aide à la mobilité. Cette convention est un dispositif permettant une aide financière de 600€ (300€ par Créavenir et 300€ par la CDC), destinée à faciliter un projet professionnel. Cette aide a été sollicitée plusieurs fois par des habitants souhaitant obtenir le permis de conduire ou financer des trajets en rapport avec leur projet présenté.

Cette aide à la mobilité est complétée par une aide coup de pouce afin de faciliter les projets de création d'entreprise.



Agenda

Elections municipales:
Report du deuxième tour

Lien



Administration

Conseil communautaire:
s'est tenu le 10/03
Vote du budget 2020

Lien



Flash Infos

Annulation des événements culturels du mois de mars

Lien



Communauté de Communes Vallées d'Auge et du Merlerault



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Secteur du Pays du camembert

Document n°1 : Rapport de présentation

PHARO architectes associés - Mandataire
Architecture et Urbanisme
63 boulevard OYON 72100 LE MAN 5

EDATER
Stratégie territoriale
34 avenue du 6 juin 14000 CAEN

GAMA Environnement
Démarche environnementale - Concertation
57-59 Avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN

AVL Avocats
Cabinet d'Avocats spécialisés en droit de l'urbanisme
19 avenue de l'Hippodrome 14000 CAEN



Dossier d'arrêt de projet
Vu pour être annexé à la délibération du
11 février 2020

ZOOM SUR ... le service urbanisme

Le PLUi, par Karine Presier, Responsable Urbanisme

LE PLUi secteur du Pays du camembert a été approuvé par le conseil communautaire le 11 février 2020.

Ce document d'urbanisme s'appliquera à compter de juin 2020 pour les communes suivantes :

AUBRY LE PANTHOU, AVERNES ST GOURGON, CAMEMBERT, CANAPVILLE, CHAMPOSOUIT, CROUTTES, FRESNAY LE SAMSON, GUERQUSALLES, LE BOSC RENOULT, LE RENOUD, LES CHAMPEAUX EN AUGES, PONTCHARDON, ROVILLE, SAP EN AUGES, SAINT AUBIN DE BONNE VAL, SAINT GERMAIN D'AUNAY, TICHEVILLE, VIMOUTIERS

Le PLUi est un dossier constitué de plusieurs pièces qui sont consultables sur le site internet de la CDCVAM, onglet: Aménagement du territoire, en mairie et à la CDCVAM sur rendez-vous, où vous pourrez rencontrer un agent du service urbanisme qui vous renseignera.

Pour tous travaux, projets de construction, d'aménagement, le demandeur pourra consulter à minima la zonage graphique pour identifier la zone (U, A, N,...) concernée par ses parcelles, son terrain.

Une fois connu le zonage de sa parcelle, le demandeur pourra consulter le règlement écrit de la zone et le document d'Orientation et d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour connaître les règles d'urbanisme applicables en amont de son projet.

Concrétisez votre projet en déposant votre autorisation d'urbanisme à la mairie où se situe votre projet. Elle vous accusera réception de votre demande.

Si vous souhaitez des conseils, des informations complémentaires, n'hésitez pas à venir à la permanence de votre mairie. On vous aidera à constituer la demande d'autorisation d'urbanisme.

L'équipe du service urbanisme de la CDC VAM reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets sur rendez-vous au 02 33 67 54 85.

Un conseil: Renseignez-vous en amont de votre projet
Consultez le site internet de la CDCVAM

La CDCVAM complète son service urbanisme. Désormais, en lieu et place des services de l'Etat, ce travail d'instruction sera effectué par les services de la CDCVAM.

[Lien](#)



L'entreprise du mois... Auge Eco

Des idées. De bons concepts réalisables. Et énormément d'audace pour les lancer. C'est ce qu'il a fallu à Monsieur Chevalier, ouvrier agricole et jeune entrepreneur à Gacé. Il a monté récemment son entreprise aux deux casquettes : l'une s'appelle Festy Barnum, location de tentes pour toutes occasions (anniversaire, mariage) et l'autre, AugeEco, station de lavage auto écologique. « Je suis à l'écoute des gens. Toujours. », garantit Monsieur Chevalier fièrement, prouvant que rendre service est un investissement qui en vaut le coup. Suite à un long process pour construire une stratégie de financement adéquate et étudier les possibilités de subventions, il commence l'année 2020 serein.

Lorsqu'il a préparé le rachat de la station de lavage dans la zone industrielle de Gacé, il a centré tout son projet autour de la satisfaction clients. Ouvert en juin 2019, AugeEco est doté d'une machine à lavage plus performante. La pression de l'eau est gérée de façon à laver mieux et perdre moins d'eau. Le savon est certifié alimentaire à 98% biodégradable. Son parfum agréable et sa capacité de nettoyage et de brillance en font un atout indéniable pour tout véhicule.

Tous les véhicules sont les bienvenus. Monsieur Chevalier n'hésite pas à démarcher les agriculteurs des alentours, les garages, les utilitaires de la mairie ou de la CDC. Il a mis en place un abonnement par carte de lavage au prix de 20€ pour 22€ de crédit, qu'il distribue lui-même et dans trois points de vente : à la Maison de la Presse, au Café de la Paix et au Cadre Noir à Gacé. Vous pouvez également profiter de 20% de lavage en plus, les mardis, mercredis et jeudis, de 9h à 11h et de 14h à 16h.

Dans le but de perfectionner sa station, il va prochainement moderniser son installation en investissant dans une machine à jeton et un distributeur à carte bancaire. Il pense également à aménager des panneaux solaires pour alimenter ses machines. L'écologie est décidément au cœur de son entreprise. Brulant de conquérir

de nouveaux clients, Monsieur Chevalier propose une prestation de nettoyage intérieur et extérieur les samedis sur rendez-vous. Il se charge de faire briller votre véhicule pour 45€.

Alors à l'instar de P.T Barnum, inventeur du cirque en 1871, d'où provient le nom des chapiteaux en toile que loue notre entrepreneur gacéen, Monsieur Chevalier regorge d'inventivité et d'ambition. De même que ce célèbre personnage, lui aussi, à l'écoute des gens de son temps, il met tout en œuvre pour créer de nouveaux projets qui puissent apporter une plus-value à ses services. La phrase la plus connue de P.T Barnum prend ainsi tout son sens : « L'art le plus noble est de rendre heureux. » Ne serait-ce pas cela, le véritable but d'entreprendre ?

AugeEco

Rue de la Touques
61230 Gacé
Tel. 07 70 44 58 75
Facebook: Auge Eco

Envie de figurer dans la prochaine newsletter CDCVAM, contactez-nous au 02 33 67 54 85 ou à conomie@cdcvam.fr.



Communauté des communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

Siège: rue Pernelle - 61120
Vimoutiers
contact@cdcvam.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Communauté des Communes
des Vallées d'Auge et du Merlerault.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Communauté des Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault